

# Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins du Nord de L'Islet



**Lundi 12 avril 2021**

**19h30**

**Le lien pour assister à l'assemblée est disponible à l'adresse suivante :** [www.desjardins.com/caissenorddelislet](http://www.desjardins.com/caissenorddelislet)

Compte tenu de l'évolution incertaine de la situation liée à la COVID-19 et afin de respecter les mesures de distanciation sociale pour limiter la propagation du virus, l'assemblée générale annuelle de votre caisse se tiendra exclusivement à distance. Cette formule implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets pendant la diffusion de l'assemblée, alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre jours suivants. À noter que la votation s'effectuera à même votre session sécurisée Accès D.

## En tant que membre, vous pourrez pendant la diffusion de l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2020;
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse*;
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour.

## Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes);
- statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles ainsi que sur le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu.



## Modification au Règlement intérieur de la Caisse

Les membres seront appelés à se prononcer sur une modification au Règlement intérieur de la Caisse visant à modifier l'annexe « A », option « B » décrivant les groupes et prévoyant la répartition des administrateurs dans lesdits groupes de manière à :

- Diminuer de deux (2) à un (1) le nombre d'administrateurs des Groupes A, C, D et E;
- D'abolir les Groupes F et G;
- D'augmenter d'un (1) à neuf (9) le nombre d'administrateurs du Groupe H (universel) qui devient le Groupe F (universel) avec la nouvelle répartition.

La modification au Règlement intérieur de la Caisse prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les membres peuvent obtenir une copie de la modification proposée en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



## Élections par acclamation

Six (6) postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 10 février 2021 à 16h30.

### Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Mme Céline Djerabi – Groupe A	M. Roger Lapierre – Groupe B
M. Hugo Matte – Groupe C	M. Pierre Roy – Groupe E
Poste vacant – Groupe G	Poste vacant – Groupe G

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : [www.desjardins.com/caissenorddelislet](http://www.desjardins.com/caissenorddelislet) ou sur demande auprès de la Caisse. Le rapport annuel et la revue annuelle 2020 sont aussi disponibles.

**Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.**